

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
MONESTIER MERLINES DU 22 MAI 2026**

Présents : M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme Nathalie LE GALL, Mme Géraldine GOURGEONNET, M. Loïc OLLIER, M. Marcel OLLIER, Mme Julie PARLANGE, Mme Maryvonne PRADEL.

Absences excusées : /

Absents : Mme Nathalie LAVAL

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 17/04/2026

I – DELIBERATIONS

- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
- Subventions versées aux associations pour l'année 2026
- Attribution des logements communaux à Veyrières et à la Vervialle

II – AFFAIRES COURANTES

- Aménagement Aire des Sully : Grillage terrain communal/Terrain MAILLOT

III – QUESTIONS DIVERSES



*** APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17/04/2026**

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal du 17/04/2026.

Votants : 09	Dont Pouvoirs : 0	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-------------------	-----------	------------	----------------

*** DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES
IMPOTS DIRECTS**

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- De 6 commissaires titulaires et 6 suppléants pour une population inférieure à 2 000 habitants

Cette commission a pour rôle majeur de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit se faire dans un délai de 2 mois à partir de la mise en place du conseil municipal

Il convient d'établir une liste en nombre double soit 24 personnes.

En cas de liste incomplète, l'Administrateur général des finances publiques procédera lui-même à une désignation des commissaires amenés à siéger en CCID.

Membres titulaires :

- M. Loïc OLLIER
- M. DEVEDEUX Jean-Paul
- M. VIGIER Lionel
- M. LEPEITRE Marc
- M. BOYER Christian
- Mme PRADEL Régine
- M BOYER Arlette
- M. TINET Elisabeth
- M. VEDRINE Vincent
- Mme DA COSTA Bernadette
- M. MANZAGOL Frédéric
- M. FERLANDA Claude

Membres suppléants :

- M. MAILLOT Germain
- M. GOURGEONNET Jean-Luc
- Mme HACHULA Angélique
- M. SERTILLANGE Serge
- Mme CYRILLE Hélène
- Mme MEZECAZES Christelle
- M. LONGEVIAL Michel
- M. FONTLUPT Dominique
- Mme OLLIER Agnès
- Mme VERNY Suzanne
- M BACHELLERIE Pascal
- M. TINET Paul

Votants : 09	Dont Pouvoirs : 0	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-------------------	-----------	------------	----------------

Arrivée de Mme Julie PARLANGE

*** SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS**

Madame le Maire présente les associations habituelles :

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	320.00 €
SAPEURS-POMPIERS D'EYGURANDE	180.00 €
CHASSEURS DE MONESTIER-MERLINES	300.00 €
APAJH DE LA CORREZE	60.00 €
Club Athlétique Eygurande Merlines (CAEM)	80.00 €
DONNEURS DE SANG	100.00 €
AUTO MOTO CLUB EYGURANDE	80.00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	50.00 €
COMITE DES FETES DE MONESTIER-MERLINES	150.00 €
LE ROND POINT	50.00 €
COLLEGE RENE PERROT	80.00 €
PREVENTION ROUTIERE	50.00 €
FAMILLES RURALES CANTON D'EYGURANDE	80.00 €
VISITE DES MALADES ETS HOSPITALIERS	60.00 €
ASSOCIATION APE LA RONDE DU CANTON	180.00 €
ASS ANIMATION JEUNESSE	80.00 €
ASSOC SFPE	80.00 €
ICORANDA	80.00 €
LA BOURRÉE DES AGRIERS	80.00 €

SOUVENIRS D'ANTAN	80.00 €
COMICE AGRICOLE	50.00 €
US RUGBY	50.00 €

Le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, décide :

- De donner leur accord au versement des subventions aux associations ci-dessus.

Votants : 10	Dont Pouvoirs : 0	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-------------------	-----------	------------	----------------

*** ATTRIBUTION DES LOGEMENTS COMMUNAUX A VEYRIERES ET A LA VERVIALLE**

4 candidatures :

Mme BEZANGER Angélique (La Vervialle) : Non

Mme COURSOLLES Sabine (La Vervialle / Veyrières) : OUI Veyrières

M DEISIEUX Jean-François (La Vervialle) : Non

Mme TASSAIN Julie (La Vervialle) : OUI

A la majorité de ses membres, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, décide :

- D'accorder en location pour une durée de 6 ans, pouvant être reconduite tacitement, le logement situé au 1^{er} étage 6 Veyrières à Madame COURSOLLES Sabine, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Le montant du loyer de l'appartement est de 314.37 €, celui du garage est de 28.10 € (loyers fixés par délibération en date du 11 novembre 2025).

Une caution est demandée égale à un mois de loyer soit la somme de 342.47 €.

Par ailleurs, Madame COURSOLLES devra rembourser annuellement à la Commune, les charges afférentes au logement et relatives à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Elle devra également remplir la cuve à son départ du logement.

Madame le Maire décide de s'abstenir.

Votants : 10	Dont Pouvoirs : 0	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 01
--------------	-------------------	-----------	------------	-----------------

A la majorité de ses membres, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, décide :

- D'accorder en location pour une durée de 6 ans, pouvant être reconduite tacitement, le logement situé au 18 La Vervialle à Madame TASSAIN Julie, la date d'effet sera fixé une fois que Mme TASSAIN nous aura communiqué la durée de son préavis.

Le montant du loyer de l'appartement est de 258,25 €, celui du garage est de 28.10 € (loyers fixés par délibération en date du 11 novembre 2025).

Une caution est demandée égale à un mois de loyer soit la somme de 286,35 €.

Par ailleurs, Madame TASSAIN devra rembourser annuellement à la Commune, les charges afférentes au logement et relatives à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Madame le Maire décide de s'abstenir.

Votants : 10	Dont Pouvoirs : 0	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 01
--------------	-------------------	-----------	------------	-----------------

*** DESIGNATION D'UN ELU REFERENT – CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE - PNR**

Dans le cadre de la Charte Forestière de territoire, que le PNR de Millevaches anime avec le concours de partenaires, prévoit la constitution d'un réseau d'élus référents Forêt.

L'objectif de ce réseau des élus référents est d'accompagner les communes et les élus dans leurs rôles vis-à-vis de la forêt et du bois, et de leur apporter les informations et outils pour intervenir.

Afin de parvenir à la constitution de ce réseau, il est demandé la désignation d'un élu référent Forêt.

A l'unanimité, le conseil municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré :

- Décide de désigner M. Jean-Paul DEVEDEUX en tant qu'elu référent

*** AFFAIRES COURANTES :**

- Aménagement Aire des Sully : grillage terrain communal / Maillot

Financement 50/50 par la commune et Mme MAILLOT.

Demander à l' ESAT en priorité : en rigide et en souple (1.20m)

QUESTIONS DIVERSES

- Four communal mis à disposition au Comité des Fêtes

Extincteur + détecteurs de fumée. Claude prendra contact avec la société MONGARNY.

- Vente parcelle ZH 143 à Mme KAYA Sabrina

Parcelle ZH 143, d'une superficie de 1 066 m². Prix de vente actuel est fixé à 9 € TTC/m². Mme KAYA a fait part à Polygone de son souhait d'acheter la maison.

Le conseil Municipal est d'accord pour la vente à Mme KAYA. Une délibération sera prise à un prochain Conseil Municipal.

- Fiabilisation des évaluations des locaux d'habitations par la valorisation des éléments de confort

Une proposition a été reçu par la DDFIP pour faire parti des collectivités volontaires pour procéder à la fiabilisation automatique des éléments de confort en 2026 pour taxation 2027. (voir fiche)

Le Conseil Municipal ne souhaite pas procéder à cette fiabilisation automatique.

- Voir avec Nathalie pour le transport scolaire de la fille de Mme Julie PARLANGE.
- Courrier Orange
- Conseil Municipal le 05 juin pour élire les Grands Electeurs (sénateurs)
- Fête des voisins 12 juin : Lettre aux habitants

L'ordre du jour étant levé, Madame le Maire lève la séance à 21h00.

Le secrétaire de séance Elodie COURTET	Le Maire, Nathalie LE GALL
	

